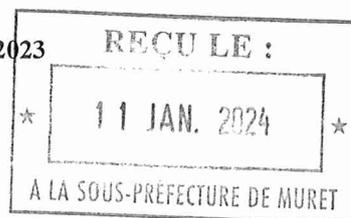


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 décembre 2023



**DOSSIER N° 2023-70 : AVIS SUR UN PROJET DE LOTISSEMENT AUX CLOTTES PRESENTE PAR LE GROUPE IMMOBILIER PIERREVAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 13</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre – BAÑULS Cédric – Mme BENAZET Nadine – MM. BOST Romain – DAURE Nicolas – Mme DUTREICH Nicole – MM. FRONTEAU Joris – GALIAY Jean-Sébastien – Mme LAFARGUE Claudine – M. MARTINIE Laurent – Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.	
<b>ABSENTS : 06</b>	M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile. M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien. Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. DAURE Nicolas. M. VILLEMUR ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LAFARGUE Claudine.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commission patrimoine qui s'est tenue juste avant le conseil a pu examiner la proposition présentée par le groupe immobilier PIERREVAL d'un projet de lotissement aux Clottes.

Il rappelle aux élus qui n'ont pu participer à la commission que le projet de PIERREVAL propose environ 72 logements dont 44 logements sociaux (60% du total) sous formes de maisons T3, T4 ou T5, compactes et groupées, par blocs de 4 maisons, soit 11 blocs de 4 maisons. Ces logements sociaux seraient réalisés par un bailleur social qui selon le groupe immobilier a déjà son opération financée.

Le reste des logements est constitué de 28 terrains à bâtir.

Le groupe PIERREVAL a présenté 72 logements pour atteindre 16 logements par hectare, densité demandée par le SCoT et approuvée dans l'OAP par les autorités de tutelle pour cette zone des Clottes.

M. le Maire indique que la commission patrimoine s'est prononcée contre ce projet en raison de la trop grande quantité de logements sociaux pouvant apporter une population à laquelle il n'est pas possible d'offrir des emplois et des transports publics. De plus, la commune aura du mal à absorber cet afflux soudain d'habitants et ne pourra pas rapidement mettre à niveau ses capacités d'accueil aux écoles, au collège ou dans d'autres infrastructures.

Enfin, le risque existe que les logements sociaux une fois construits, les terrains à bâtir ne trouvent pas preneur, laissant le reste de l'espace en friche.

M. le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission sur ce projet, c'est-à-dire de rejeter cette proposition de lotissement comprenant 44 logements sociaux en maisons groupées et 28 terrains à bâtir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** de rejeter le projet de lotissement présenté par le groupe immobilier PIERREVAL comprenant 44 logements sociaux en maisons groupées et 28 terrains à bâtir.

**ARTICLE 2 :** de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 2 janvier 2024.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE  
  
